



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **AFFICHAGE DU 1<sup>ER</sup> JUIN COMPLEMENT D'INFORMATIONS**

Les commissions administratives spéciales (CAS) chargées de l'établissement de la liste électorale spéciale pour la consultation (LESC) sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté ont achevé la première partie de leurs travaux.

**149 838 électeurs ont été inscrits d'office sur la LESC** car, inscrits sur la liste électorale générale, ils répondent aux conditions suivantes :

- électeurs admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998.
- électeurs de statut civil coutumier.
- électeurs nés en Nouvelle-Calédonie et inscrits sur la liste électorale provinciale car présumés détenir le centre de leurs intérêts matériels et moraux.
- électeurs nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, inscrits d'office sur la liste électorale provinciale et dont l'un des parents a été admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998.

**La liste des électeurs répondant à ces critères et dont l'inscription a été validée par les CAS sera affichée en mairie dès demain, mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016, pendant une période de 5 jours, soit jusqu'au lundi 6 juin inclus.**

Vous pouvez ainsi, dès le 1<sup>er</sup> juin, vérifier votre inscription d'office sur la liste auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

Si vous répondez aux conditions d'inscription d'office mais ne figurez pas sur la liste du 1<sup>er</sup> juin 2016, vous pouvez présenter vos observations auprès des commissions administratives avant le 15 juin 2016, pour être inscrits dès cette année. Le dossier devra être déposé auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

**L'ensemble de la liste provisoire (inscrits d'office et inscrits volontaires) sera rendue publique le 26 juin**, date à compter de laquelle la période de 10 jours de recours contentieux s'ouvrira.

**La liste définitive au titre de l'année 2016 sera arrêtée le 31 juillet.** La liste sera révisée annuellement et une période complémentaire d'inscription sera ouverte avant le référendum pour permettre aux électeurs satisfaisant les conditions de s'inscrire.

**Il y a donc 3 dates à retenir :**

- celle du **1<sup>er</sup> juin** pour les **inscrits d'office**
- celle du **26 juin** pour tous les électeurs (liste provisoire avant recours contentieux)
- celle du **31 juillet** pour tous les électeurs inscrits sur la liste définitive pour l'année 2016.

**Contact presse :**

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr